

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

2020-2021

Ensemble du geste à L'INNOVATION

Entreprises aux savoir-faire d'excellence,
déployez des actions collectives
et boostez votre
développement économique.



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**

Innovons aujourd'hui, explorons demain

A.M.I. Ensemble, du geste à L'INNOVATION

Quels sont les objectifs ?

Le but de cet Appel à Manifestation d'Intérêt est de lancer et d'accélérer des projets collectifs innovants afin :

- ▶ d'encourager les entreprises régionales et leurs partenaires à coopérer autour d'une logique de développement commun et de partage du risque,
- ▶ de créer un réseau favorable au développement et optimisation des ressources,
- ▶ de renforcer la compétitivité, l'adaptabilité des entreprises régionales et leur responsabilité environnementale,
- ▶ de contribuer à la structuration et la promotion des réseaux d'excellence du territoire régional.

Qui peut répondre ?

Ce dispositif s'adresse à un collectif d'entreprises aux savoir-faire d'excellence de la filière cuir-luxe-textile et métiers d'art.

Quels types d'actions sont concernées ?

- ▶ Les actions collectives à destination de plusieurs entreprises ou pour le compte d'un collectif en matière de perspectives, études et diagnostics préalables.
- ▶ Les actions d'information, de sensibilisation.
- ▶ La promotion ou prospection au niveau régional ou national.
- ▶ L'accompagnement d'un collectif d'entreprises à un événement à vocation économique (salon local, régional, national).

Le montant maximum de l'aide de la Région sera de 50% du budget éligible total de l'action.

Pour tout renseignement :

Unité Filière Cuir, Luxe, Textile et Métiers d'Art
savoir-faire-excellence-na@nouvelle-aquitaine.fr

Retrouvez l'ensemble des modalités sur :

les-aides.nouvelle-aquitaine.fr

Les critères de sélection

- ▶ La viabilité économique du projet
- ▶ Le maintien/création d'emploi

Une attention particulière sera portée aux projets qui favorisent :

- ▶ un levier pour le développement économique des entreprises de la filière
- ▶ un caractère innovant sous l'angle de réponse apportée à la situation des entreprises de la filière au Covid 19
- ▶ une contribution au Made In Nouvelle-Aquitaine
- ▶ un maintien/transmission d'un/des savoir-faire qualifié(s) dans les métiers d'art défini par l'arrêté du 24 décembre 2015
- ▶ une approche sociétale et environnementale.

Ouverture

de l'A.M.I

15/06/2020

Dates limites

de dépôt de dossier

15/09/2020 - 15/12/2020

15/03/2021 - 15/06/2021

Dépôt du dossier

Chaque porteur de projet devra compléter le dossier de candidature et proposer un budget prévisionnel global.

Les dossiers doivent être transmis à la Région Nouvelle-Aquitaine par email : savoir-faire-excellence-na@nouvelle-aquitaine.fr

